PONCTUELLEMENT SE DÉPLACER

Autolib' et Utilib'

Autolib' est un service fiable, performant et pratique grâce à un réseau de plus de 1100 stations qui s'étend dans plus de 90 communes franciliennes. Pour répondre notamment à une attente spécifique des professionnels, Utilib' vient renforcer cette offre. 200 véhicules rouges acceptant

jusqu'à 230 kg de charge utile sont disponibles pour transporter de plus gros volumes.

Service de véhicules partagés (SVP)

Réunis sous ce label, plusieurs opérateurs d'autopartage (Zipcar, Communauto, Matcha...) proposent des véhicules à Paris sur une centaine de stations de 2 places en voirie. Citadines, berlines, monospaces et petits utilitaires, dont certains hybrides rechargeables ou électriques, sont ainsi disponibles en fonction des besoins.

Expérimentation d'un service partagé de véhicules utilitaires légers électriques (VULe)

C'est dans le quartier de Montorgueuil (2ème arr.) très dense commercialement que la Ville de Paris teste ce nouveau concept de partage de véhicules utilitaires légers et électriques. VULe est destiné aux professionnels qui n'ont pas besoin de posséder leur propre véhicule. Cette expérimentation menée en partenariat avec des constructeurs automobiles, des fabricants de bornes de recharge ainsi qu'un opérateur d'autopartage, bénéficie d'un cofinancement de la Région Ile-de-France.





- les modalités d'attributions des aides pour les copropriétés, vélos, tricycles et 2 roues motorisés >>> paris.fr, rubriques «déplacement» et «environnement» >>> paris.fr/stoppollution
- la lutte pour la qualité de l'air

En savoir plus sur l'électromobilité et les différentes énergies



Avere-France Association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne dont la vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides. >>> avere-france.org



Ademe Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle conjointe du ministère de l'Écologie et du ministère de l'Éducation nationale, >>> ademe.fr pour accompagner la transition écologique et énergétique.



Paris facilite la mobilité électrique

DÉCOUVREZ TOUS LES AVANTAGES

La lutte contre la pollution
est un enjeu majeur de santé publique,
la Maire de Paris en a fait une priorité absolue.
Pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle et
l'émission de polluants locaux, la Ville travaille
activement à renforcer l'offre de transports en commun,
favoriser l'usage du vélo et améliorer le confort
des piétons. Vous ne pouvez pas vous passer de
votre véhicule? Alors pensez à l'électrique!

CHETER PLUS PROPRE

Pour les 2 roues, des aides financières à l'acquisition existent.

Avec un tiers du prix d'achat TTC pris en charge par la Ville pour l'acquisition d'un vélo ou tricycle à assistance électrique ou d'un scooter électrique, la subvention peut atteindre jusqu'à 400€.

Et pour les professionnels en 4 roues* (Paris et petite couronne travaillant à Paris) l'aide peut atteindre jusqu'à 15% du prix d'achat HT hors option et hors éventuel bonus de l'État. Cette aide est limitée à:

• 3.000 € pour un Véhicule Utilitaire Léger (VUL) électrique ou GNV

- dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) n'excède pas 2,5 tonnes.

 6.000 € pour un Véhicule Utilitaire Léger (VUL) électrique ou GNV
- dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est strictement supérieur à 2,5 tonnes.
- 9.000 € pour un Poids Lourd (PL) électrique ou GNV.
 Ces aides sont cumulables avec celles de l'État.

STATIONNER GRATUITEMENT

La carte «Véhicule basse émission» permet de stationner son véhicule électrique, au gaz ou hybride rechargeable, gratuitement, sous certaines conditions (2h consécutives sur les emplacements «visiteurs» ou 7 jours consécutifs pour le stationnement résidentiel). Pour les professionnels mobiles, la carte «PRO Mobile» permet une gratuité de 7h consécutives.

SE RECHARGER FACILEMENT

Le réseau public parisien de bornes de recharge **Belib'**, propose 180 bornes faciles et universelles sur tout le territoire. Deux charges sont disponibles: normale (3 kW) ou accélérée (22 kW) pour voitures, véhicules utilitaires ou 2 roues motorisés.

TARIFS • Recharge 3 et 22 kW:

0,25 €/quart d'heure (soit I €/h).

Au-delà de la première heure: 2€ le

premier quart d'heure supplémentaire, puis 4€/quart d'heure.

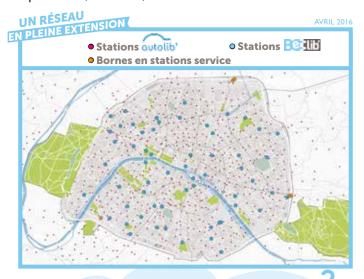
• 3kW: gratuit la nuit de 20h à 8h.

>>> www.belib.paris

Autolib': avec un abonnement Autolib' «Recharge», utilisez l'ensemble des bornes Autolib' (3 kW) pour recharger votre véhicule. À Paris, le réseau Autolib' comprend 600 stations. TARIFS • 15€ de frais de dossier lors de la souscription, puis 1€/h de 8h à 20h. 1€/h plafonné à 4€ de 20h à 8h.

>>> www.autolib.eu

D'autres réseaux existent dans certains parkings en sous-sol (3 kW et 22 kW), stations-services parisiennes (50 kW), supermarchés, autoroutes, concessionnaires automobiles...



Connaissez-vous le droit à la prise

Tout copropriétaire a le droit d'installer un point de recharge pour son véhicule électrique en faisant la demande auprès de son syndic en assemblée générale. Ces travaux sont à la charge du copropriétaire. Il existe des crédits d'impôts de l'État et des aides de la Ville de Paris. Les constructeurs automobiles accompagnent souvent leurs clients dans cette démarche.

^{*} Aide réservée aux professionnels renonçant à leur véhicule concerné par une mesure d'interdiction de circuler et réservée aux PME de moins de 10 salariés.